



avocat non intervenu avant la décision

Par **edlang22**, le 19/01/2012 à 15:51

bonjour,

Suite à une convocation en ordonnance pénale correctionnelle pour mon fils, j'ai pris contact avec un avocat pour le défendre.

Celui-ci nous as reçu et nous a informé qu'il irait avant que la décision soit prise défendre sa cause et a pris en compte tous les éléments de son dossier y compris avis d'imposition.

Sachant qu'il y avait un cout de 300 euros nous avons tardé à lui rendre réponse a savoir si cela vallait le coup de le faire.

Deux jours avant sa présentation au tribunal, l'avocat m'a relancé afin de me demander ma décision et m'a dit qu'elle avait vu le dossier et ma fortement conseiller au vue de ce qu'il y avait dedans de le prendre pour défendre mon fils. Il m'a informé que j'avais encore 1jour devant moi pour lui communiquer ma réponse.

Au vue de ces dires j'ai alors acceptée et envoyé trois cheques.

Il s'avère qu'aujourd'hui nous avons la notification et que je constate que la décision avait été prise la veille de l'appel de l'avocat. Le tribunal que je viens d'appeler m'a confirmé que l'avocat n'est pas venu consulter le dossier.

Que puis-je faire pour demander le remboursement de cet avocat et signaler que la défense que je souhaitais (même si on me dit maintenant qu'il n'y a pas d'avocat en ordonnance pénale) n'a pas pu être mise en place. La recherche de faille dans le dossier pour la relax n'a pas pu avoir lieu.

Cordialement